

Comprendre nos fragilités doit être une force

La crise sanitaire provoquée par la COVID-19 nous montre à quel point nous sommes fragiles. Notre humanité, sur tous les continents, a été contrainte de reconnaître son état d'impuissance face à la pandémie. Notre pays n'a pas eu d'autre choix que de recourir à l'état d'urgence sanitaire. 54 jours de confinement strict ont constitué un record inédit. Même si notre territoire, le Bassin d'Arcachon, a eu la chance d'échapper à la saturation des urgences hospitalières, la crainte et l'angoisse étaient présentes dans toutes nos familles.



Notre gouvernement a-t-il fait tout ce qu'il pouvait pour nous protéger? Les dispositifs de sauvegarde destinés aux entreprises et aux salariés ont-ils été à la hauteur du drame économique et humain? Chacun a un avis que je ne me permettrais pas de juger. Seulement, nous n'étions pas préparés à un tel événement, si brutal et si violent. La commission d'enquête parlementaire sur la gestion de la crise du coronavirus apportera des réponses aux interrogations légitimes que se posent nos concitoyens.

Le jour d'après ne ressemblera pas au jour d'avant

À peine « déconfinés », sommes-nous pour autant devenus raisonnables? Il ne s'agit pas de porter un regard critique sur nos envies de libertés. C'est un vrai bonheur que de pouvoir, à nouveau, se déplacer et se rassembler librement. Mais, il est, ici et maintenant, question d'une évolution de nos modes de vie, de production et de consommation. En résumé que voulons-nous pour demain? Quels sont nos choix? Quels sont, immanquablement, nos renoncements?

C'est souvent à l'issue des pires crises économiques et sociales que nous avons su nous dépasser. Notre pays a montré, tout au long de son histoire, sa capacité à sortir grandi d'évènements dramatiques. C'est pourquoi, j'espère que nous mettrons en pratique, en ce temps unique, nos aspirations pour une société plus solidaire, plus humaniste et plus respectueuse de l'environnement. Des enjeux majeurs sont devant nous. À nous de relever les multiples défis que nous avons identifiés. Au premier rang, celui de la lutte contre le réchauffement climatique. Gardons à l'esprit que nous ne devons pas tout attendre de l'État. Il nous appartient, d'abord sur nos territoires, de trouver collectivement les chemins du renouveau.

Sophie Panonacle
Députée de la Gironde

SOMMAIRE

EN CIRCONSCRIPTION - PAGES 2 à 5

Page 2: Vœux à la population / Cérémonie du 8 mai / Visite à la Base Aérienne de Cazaux / Hommage à Bruno Gouaichault

Page 3: Maisons inclusives à Marcheprime / Logements pour les femmes victimes de violences / Hôpital Ami des bébés

Page 4: Soutien à la filière ostréicole / Plages sans plastique / Ambassadrice France Mobilités

Page 5: Visites aux entreprises Femer et E-Marine / Congrès national des géomètres

Dossier spécial COVID-19

Pages 6 à 11

Page 6: Des mesures inédites pour faire face à une crise sans précédent

Page 7: Une circonscription unie à l'origine de multiples initiatives solidaires

Page 8: Soutien à la réouverture des plages et ports / Mesures pour le secteur du tourisme et dispositifs votés pour les soignants

Page 9: Les hypermarchés engagés contre les violences / Les femmes en première ligne

Page 10 et 11: Consultation nationale des acteurs de l'économie maritime

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE - PAGES 12 à 15

Page 12: Rendez-vous de la Team Maritime / Plateforme Océan Climat / Salon Euromaritime / Tara Océan

Page 13: Débat sur la politique maritime de la France / Fête de la mer et des littoraux / Signature convention UMIH - SNSM

Page 14: Travail de la députée en commission / Questions orales et écrites au gouvernement

Page 15: Nomination à la Délégation aux Outre-mer / Visite de l'AIA / Remise du prix Simone Veil

Page 16: Entretien avec la députée : trois ans de mandat

Vœux à la population



Le 31 janvier, j'ai présenté mes vœux pour l'année 2020 aux habitants de la circonscription, salle du Tir au Vol à Arcachon. J'ai ainsi pu rendre compte de mon activité parlementaire et présenter mes projets. Les élus doivent justifier publiquement de leur mission. C'est pour moi un acte indispensable pour garantir le bon fonctionnement de notre démocratie. J'ai ainsi notamment évoqué mon engagement pour le secteur du maritime et le développement de l'économie bleue en France tout en veillant à ne pas reproduire en mer les abus commis sur terre. À tous les sauveteurs de la SNSM présents en nombre lors de cette cérémonie, j'ai rappelé que 2020 sera une nouvelle année de soutien sans réserve à l'institution et aux bénévoles de la SNSM. Ils connaissent ma mobilisation à leurs côtés. Leur donner les moyens financiers d'accomplir leur mission de service public est un devoir pour l'État. J'y veillerai. ■

75^{ème} anniversaire du 8 mai 1945



La commémoration du 8 mai 1945, s'est déroulée cette année sous une forme particulière. La crise sanitaire de la COVID-19 n'a pas permis de rassemblement public. Et je n'ai pas pu, à la demande de la préfecture, participer à la commémoration officielle en présence des autorités locales. Toutefois, j'ai souhaité honorer la mémoire des soldats morts pour la France en ce 75^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale. C'est donc, seule, au nom de l'ensemble des habitants de la circonscription, que j'ai déposé une gerbe au monument aux morts d'Arcachon et procédé à une minute de recueillement. ■

BA 120: découverte de l'escadron d'hélicoptères EH 1/67 Pyrénées et vol en caracal



Avec le commandant de la Base Aérienne 120 de Cazaux, le colonel Noël Farnault et le Lieutenant-colonel Nicolas Delbart, dirigeant l'escadron d'hélicoptères EH 1/67 Pyrénées.

Le 24 janvier, j'ai été invitée par le colonel Noël Farnault, commandant de la Base Aérienne 120 de Cazaux, à découvrir l'EH 1/67 Pyrénées. Une formidable unité volante dont la vocation première est la recherche et le sauvetage en temps de paix et de guerre.

Implantée sur la BA 120 depuis les années 70, elle est en alerte permanente. Les équipages du Pyrénées partent 24h/24 et 7j/7 pour sauver des vies au large du Bassin d'Arcachon et tout le long de la côte Atlantique, aux côtés de la SNSM et des autres services de secours. Leur hélicoptère, le Caracal, à bord duquel j'ai pu monter avec une équipe de l'escadron, a été conçu par Airbus pour voler toujours plus loin et quelles que soient la force du vent ou la visibilité extérieure. Il leur permet d'agir même dans les pires conditions météo.

Outre les missions de sauvetage, l'EH 1/67 Pyrénées, véritable unité d'élite de l'Armée de l'Air, soutient les forces terrestres en cas de conflit, mène des opérations spéciales et agit dans le domaine du contre-terrorisme maritime. ■

On ne t'oubliera pas Bruno



30/03: Disparition de Bruno Gouaichault, champion de France para surf adapté et membre de l'association M en Rouge avec qui j'avais partagé le Duo Day et assisté à de nombreuses cérémonies. Je n'oublierai jamais ni son sourire, ni sa joie de vivre.

Des maisons inclusives à Marcheprime

Le 28 février, j'ai participé à la cérémonie de pose de la première pierre de deux maisons inclusives qui seront construites dans le centre-bourg de Marcheprime. Comme leur nom l'indique, ces maisons, aux équipements et prestations adaptés, vont permettre à huit personnes en situation de handicap de vivre au cœur de la ville et en toute autonomie.

Ce projet a vu le jour grâce à un partenariat étroit entre la Commune, le Département, Domofrance, les associations (Alter insertion et TCA 33) et l'État - au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « territoire 100 % inclusif » lancé par le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées auprès du Premier Ministre. ■



L'hôpital de la Teste, Ami des Bébés

Le 12 mars, la maternité du Pôle de Santé du Bassin d'Arcachon a reçu pour la 4^{ème} fois le label « Hôpital Ami des Bébés », signe d'excellence dans la prise en charge des bébés et de leur maman. Le Centre Hospitalier d'Arcachon est l'un des six premiers de France à avoir reçu ce label remis par IHAB France. Je me suis rendue sur place pour féliciter les équipes de la maternité, en présence de Kristina Loëfgren, responsable du réseau IHAB France.

Aux côtés de Julien Rossignol, Directeur du Centre Hospitalier d'Arcachon, j'ai aussi remercié les soignants qui, depuis 13 ans, mettent tout en œuvre pour organiser les soins autour des rythmes biologiques du nouveau-né et de la mère, répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille. Ils assurent la sécurité médicale et apportent du soutien aux parents pour leur permettre d'acquérir progressivement une autonomie. ■



Des logements pour les femmes victimes de violences



Lundi 20 janvier, lors de la 4^{ème} table ronde consacrée aux violences conjugales que j'organise à la Sous-Préfecture d'Arcachon, en présence des acteurs locaux dont les associations Solidarité Femmes Bassin et Femmes Solidaires.

Dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales, lancé le 3 septembre 2019 par Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, une des principales revendications des associations de soutien aux femmes victimes de violences était l'augmentation du nombre de logements destinés à les accueillir pour les protéger.

Les contacts que j'ai pris auprès des bailleurs sociaux depuis le premier semestre 2019, ont abouti aujourd'hui à un projet de convention avec Aquitanis et Domofrance portant sur deux logements temporaires, dont le financement pourrait être pris en charge par la Caisse Départementale d'Allocations Familiales. Ces logements permettront aux victimes de commencer leur reconstruction pendant 6 à 24 mois en logement social.

J'ai également obtenu que deux logements d'urgence supplémentaires soient attribués au territoire du Bassin d'Arcachon, dans le cadre du nouveau plan déployé à la suite du Grenelle contre les violences conjugales. Ces logements bénéficieront d'un accompagnement social par une association agréée.

Enfin, 10 logements bénéficiant de l'ALT, Aide au Logement Temporaire, seront disponibles pour celles qui ne pourraient pas avoir accès à un logement autonome en raison de leur situation précaire ou nécessitant une prise en charge et un accompagnement social.

Ainsi après l'accueil d'urgence, le territoire du Bassin d'Arcachon disposera d'un parc de logements d'accueil plus étendu pour les femmes victimes de violences. ■

Mon engagement: porter secours à la filière conchylicole



Le 3 juin, le déplacement sur le Bassin d'Arcachon de Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a été un signal fort de reconnaissance et de soutien envoyé à nos conchyliculteurs.

Avec 27 de mes collègues de circonscriptions littorales, j'avais interpellé début mai le Premier Ministre et plusieurs ministres directement concernés pour obtenir des mesures de soutien à la filière ostréicole.

La filière ostréicole a énormément souffert ces derniers mois du fait de la crise sanitaire. Dès le début du confinement, les conchyliculteurs ont dû maintenir leurs interventions sur l'eau et à terre, avec souvent la totalité de leurs salariés, sans disposer d'aucune recette. Leurs stocks ont considérablement augmenté et le calibre des huîtres ne correspond plus à la demande standard des consommateurs. L'état de leur trésorerie est alarmant et appelle un soutien indispensable au sauvetage de leurs entreprises.

D'autant que leurs entreprises, souvent petites et familiales, sont des acteurs essentiels du maillage socio-économique et touristique de nos littoraux. Leur disparition pourrait porter un fort préjudice aux économies locales du bord de mer.

Avec mes collègues députés nous avons proposé, au même titre que les entreprises du secteur touristique, que les ostréiculteurs bénéficient de l'exonération des cotisations sociales pour une période de 6 mois à compter de mars 2020. De même, nous avons demandé l'annulation des loyers et des redevances d'occupation du domaine public.

Bruno le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances, a donné un accord de principe début juin lors d'une visioconférence, se disant favorable à des dispositifs de soutien pour les ostréiculteurs. Deux jours plus tard, Didier Guillaume, le Ministre de l'Agriculture se rendait à Gujan-Mestras, port du Canal, pour rencontrer les ostréiculteurs du Bassin.

Les annonces de Didier Guillaume, Ministre de tutelle, sont particulièrement bienvenues. Les exonérations de charges, de loyers et de redevances de l'occupation du domaine public sont un premier pas. La confirmation du soutien de l'Europe pour compenser les pertes de chiffre d'affaires sont tout aussi importantes. La mobilisation des collectivités locales ne sera pas de trop dans ce processus de sauvetage et de pérennisation de la filière conchylicole.

Notre volonté est de rester attentifs à la mise en œuvre des engagements qui ont été annoncés. ■

Chasser les plastiques de nos plages



Le 2 juin, j'ai adressé un courrier à Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, pour l'alerter sur les conséquences environnementales de la crise sanitaire dues aux dépôts sauvages de matériel de protection à usage unique. Ces équipements principalement constitués de plastique et polypropylène pourraient mettre jusqu'à 450 ans à se désagréger ! J'ai proposé à Brune Poirson de valoriser l'adhésion des communes littorales à la Charte d'engagement "une plage sans déchet plastique".

Suite à ce courrier, le 7 juin, veille de la Journée mondiale de l'océan j'ai été heureuse d'accueillir Brune Poirson sur le Bassin d'Arcachon pour une collecte de déchets plastiques organisée par Surfrider Foundation sur la plage du Grand Crohot en présence de Philippe de Gonneville maire du Cap-Ferret. ■

Ambassadrice France Mobilités

France Mobilités soutient l'expérimentation, le développement et la diffusion dans les territoires de solutions innovantes qui améliorent durablement la mobilité du quotidien en accompagnant les acteurs concernés par ces enjeux : collectivités locales, entreprises de mobilité, start-ups, incubateurs, fonds d'investissements, organismes de formation, associations, etc.

J'ai rejoint le réseau d'ambassadeurs « France Mobilités » constitué notamment de parlementaires.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la communauté France Mobilités apportera sa contribution à la construction de « l'après ». Nous présenterons une feuille de route au mois de juillet sur l'organisation des mobilités du quotidien, des propositions sur l'évolution vers des modes innovants, plus soutenables et résilients, ainsi que des actions pour l'accompagnement des territoires dans cette transition. ■

L'entreprise testérine Femer: du cuir fait mer



Le 10 mars, j'ai pu découvrir, dans son atelier de peausserie de poissons, le magnifique travail de Marielle Philip, entrepreneuse du Bassin d'Arcachon à qui j'avais remis un Talent de l'Égalité l'an dernier. Dans son atelier-cabane, situé sur le port de La Teste de Buch, Marielle Philip travaille le cuir de poissons. Elle réalise le tannage, le pressage et la coloration de leurs peaux et les transforme en des cuirs colorés et aux reflets iodés d'un esthétisme délicat. De nombreuses marques et fabricants français et étrangers achètent ensuite ces cuirs pour les utiliser en bijouterie, maroquinerie, confection... Au niveau régional, une entreprise landaise "La Pylataise" convertit ses cuirs en sandales.

À SAVOIR ET FAIRE SAVOIR: Marielle Philip, actuellement en phase de développement, est à la recherche de partenaires qui pourraient lui fournir des peaux de poissons. ■

Rencontres nationales des géomètres



Le 12 mars, j'ai eu le plaisir d'accueillir les géomètres-experts dans le cadre des Rencontres Nationales de l'Union Nationale des Géomètres-Experts (UNGE) au Palais des Congrès d'Arcachon. Lors de mon discours, j'ai rappelé que les géomètres auront à relever le défi majeur de notre siècle: l'adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique.

Face à la montée des eaux, à la submersion marine et au phénomène d'érosion côtière, je leur ai dit combien leur expertise est indispensable. Il est en effet urgent de repenser l'aménagement du littoral pour prévenir et anticiper ces risques. J'ai, pour ma part, travaillé sur une proposition de loi visant à apporter des réponses adaptées au problème de l'évolution du recul du trait de côte dans les zones littorales. Il s'agit notamment de mieux accompagner les collectivités territoriales dans la gestion de ce phénomène naturel.

Les communes avec l'aide de l'État devront établir une cartographie locale de l'évolution de l'érosion côtière. Les collectivités devront intégrer cette cartographie dans leurs documents d'urbanisme. Les géomètres auront à accompagner ces projets. ■

E-Marine: des pinasses 100 % électriques



10/03: À bord d'une tillole électrique, aux côtés de Virgilio Lauga et des membres de Bionav.

J'ai visité, mardi 10 mars l'entreprise E-Marine installée sur le port de La Teste de Buch. Cette entreprise innovante fabrique, entretient et loue des pinasses à propulsion électrique, baptisées tilloles électriques. Elle propose la co-propriété de ces bateaux au service d'un tourisme durable.

E-Marine et son chef d'entreprise, Virgilio Lauga offrent une autre façon de naviguer sur le Bassin d'Arcachon. Une navigation silencieuse, non polluante qui permet de s'approcher au plus près de la faune, notamment aviaire, sans la perturber grâce à la disparition des nuisances sonores.

En tant que membre de la Commission du Développement Durable à l'Assemblée Nationale, fondatrice de la Team Maritime, je me félicite du travail de cette entreprise innovante. J'encourage aussi son projet de traversée, de La Teste de Buch à Sète, en tillole électrique qui vise à montrer qu'il est possible de naviguer sur une longue distance à bord d'une embarcation à motorisation électrique.

Au cours de leur voyage, les marins du Bassin vont faire la promotion d'un mode de déplacement doux et durable. Cette traversée d'un genre inédit est portée par E-Marine et soutenue par l'association Bionav et son fonds de dotation. Malheureusement, son départ a dû être reporté sine die pour cause de crise sanitaire. ■



Le jour d'après ne sera pas un retour au jour d'avant

Après la crise sanitaire provoquée par la COVID-19, nous sommes confrontés à une crise économique sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Les jeunes sont aujourd'hui les plus menacés, alors qu'avant le début de la pandémie de réels espoirs de création d'emplois étaient apparus. La principale menace qui pèse sur nos compatriotes est le chômage. C'est pourquoi, l'emploi est redevenu la priorité nationale. Pour protéger les salariés, les artisans, et les commerçants, la stratégie du gouvernement repose sur une méthode, un calendrier, et des objectifs stratégiques.

Une méthode incontournable

La méthode a été définie par le Président de la République. Elle s'appuie sur le dialogue et la concertation avec les partenaires sociaux. Patronat, syndicats, corps intermédiaires sont au cœur d'un changement de paradigme. Ils sont force de propositions.

Un calendrier en 3 phases

La première phase a été une réponse massive et immédiate pour soutenir notre économie, éviter des faillites en cascade et protéger l'emploi. Le gouvernement a consacré 450 milliards d'euros pour financer des mesures de soutien à la trésorerie des entreprises. Il s'agissait de répondre aux attentes des entreprises et protéger les salariés. Nous sommes sortis de cette phase.

Maintenant, nous entrons dans la phase de résilience. Il faut soutenir tous les secteurs les plus menacés par la crise et qui pourraient entraîner des fermetures en masse d'entreprises. Un troisième projet de loi rectificatif organise un plan de relance sectoriel avec 3 volets :

- un volet de soutien à l'apprentissage et aux apprentis. L'objectif est de trouver un emploi pour les centaines de milliers de jeunes qui vont arriver sur le marché du travail en septembre.
- un volet de mesures de soutien aux secteurs les plus menacés à hauteur de 40 milliards d'euros pour éviter que des pans entiers de notre industrie soient fragilisés.

La liste n'est pas exhaustive, mais il est question, notamment du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du sport et de l'événementiel pour un total de 18 milliards d'euros. En complément, plusieurs plans de soutien sont prévus, pour l'industrie automobile (8 milliards d'euros), pour l'aéronautique hautement stratégique, pour nos start-ups de la French Tech, pour les commerçants artisans et indépendants.

- un volet de mesures qui s'appuie sur l'engagement de la Commission Européenne avec la création d'un fonds de relance de 750 milliards d'euros destinés aux États, une pièce majeure de la sortie de crise. La Banque Européenne d'Investissement a un rôle éminent à jouer.



Le troisième grand rendez-vous est le Plan de relance nationale annoncé par le Président de la République qui sera présenté à la rentrée. C'est un travail considérable qui doit permettre de relancer durablement l'économie en corrigeant un certain nombre de problèmes structurels.

Des objectifs stratégiques

Le développement durable de notre pays suppose de fixer un cap pour une économie respectueuse des hommes et de la nature. Organisons une économie compétitive en relocalisant la production et en accueillant le meilleur des investissements étrangers. Construisons une économie décarbonée grâce à une relance verte. Soyons la première économie décarbonée de l'Union Européenne. ■

Plus verte et plus compétitive: le plan de soutien à la filière automobile

La crise de la COVID-19 a porté un coup terrible au secteur automobile français, déjà en difficulté depuis plusieurs mois. Pour sauver ce pan de notre économie et les centaines de milliers d'emplois qu'il représente, un vaste plan de soutien est engagé pour rendre notre filière automobile plus verte et plus compétitive.

Au total, c'est plus de 8 milliards d'euros d'aides qui vont être versés à la filière par l'État. Mais cela ne se fera pas sans contreparties.

En échange, les constructeurs automobiles se sont engagés à relocaliser en France la production à valeur ajoutée, consolider et maintenir la totalité de leur production industrielle sur nos sites français. L'objectif majeur est de relancer la demande et renouveler le parc automobile français afin qu'il devienne plus vert. ■

Une circonscription unie et solidaire

Durant toute la crise sanitaire, les habitants du Bassin d'Arcachon se sont mobilisés pour aider les plus fragiles et soutenir les soignants dans leur combat contre la pandémie. J'ai participé à de nombreuses actions. J'en ai initié d'autres : collecte de masques pour les soignants libéraux, appel aux dons pour les enfants de Vincent de Paul qui manquaient de matériel informatique pour suivre l'école et de jouets, campagne #1dessinpour1soignant qui a permis de décorer un mur des vestiaires de l'hôpital de La Teste de Buch, distribution de bouquets de muguet pour les aînés dans les EHPAD de toute la circonscription, appel aux dons pour les Restos du Cœur de Lanton...



23 mars: Collecte de matériel de protection sanitaire pour les soignants libéraux à laquelle ont participé nombre d'entreprises du Bassin...



... Dès le premier jour, plus de 7500 masques ont été déposés à l'hôpital de La Teste de Buch.



6 avril: J'ai lancé un appel aux dons pour les enfants de Vincent de Paul à Arcachon qui a permis de récolter des ordinateurs, des tablettes numériques, des vêtements et de nombreux jeux.



10 avril: Merci aux nombreux enfants du Bassin qui ont participé à l'opération #1dessinpour1soignant. Grâce à eux, l'hôpital a pris des couleurs !



22 avril: Mangez des huîtres du Bassin, tel a été mon appel via ma page Facebook pour soutenir les ostréiculteurs en difficulté.



5 mai: Appel aux dons sur les réseaux sociaux au profit des Restos du Cœur de Lanton qui ne parvenaient pas à faire face à la demande croissante de produits.



1^{er} mai: Un bouquet de muguet pour les soignants et les résidents des EHPAD...



...En ces temps difficiles de confinement, les aînés avaient plus que jamais besoin de messages affectueux et de réconfort.

Soutien au secteur du tourisme



Membre du groupe de travail pour le soutien du secteur touristique, nous avons activement participé à l'élaboration des mesures proposées par le Secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoine.

Les entreprises du tourisme, de l'évènementiel sportif et culturel ont pu bénéficier d'un plan massif de 18 milliards d'euros.

Sur le Bassin d'Arcachon, l'activité touristique est un pan essentiel de l'économie locale. Le secteur des CHR (Cafetiers, Hôteliers, Restaurateurs et Discothécaires) est l'un des acteurs principaux. Au niveau national, avec l'hôtellerie, la restauration est le 4^{ème} employeur privé de l'économie. Ce secteur représente au global, 1300000 actifs et 78,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Or, un grand nombre d'hôtels, cafés et restaurants risquent, à moyen terme, de se retrouver en grande difficulté.

J'ai échangé, tout au long de la période de confinement, avec les acteurs nationaux, comme Roland Heguy, Président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, mais aussi avec Jean-François Taste, un des représentants locaux.

Pour eux, 2 points sensibles demeurent :

- La faible implication des assurances. Ils réclament une contribution à la prise en charge des pertes d'exploitation (environ 10 milliards). Ce sujet sera à nouveau en discussion dans le cadre du Projet de Loi de Finances Rectificatif 3, fin juin. Le secteur travaille également à la construction de sa propre offre d'assurance.
- Le manque de solidarité des bailleurs sur l'allègement des loyers. ■



Lundi 11 mai: la réouverture des plages sous conditions



Le 29 avril dernier, avec une soixantaine de députés, j'ai souhaité, dans un courrier adressé au gouvernement, apporter mon soutien à la levée de l'interdiction de l'accès aux plages et à la mer sous certaines conditions.

Ce courrier a été envoyé suite à de nombreux échanges entre le gouvernement, des parlementaires, des maires, des fédérations de sports et de loisirs nautiques et plus particulièrement avec le Président de la Fédération Française de Surf, Jean Luc Arassus.

En effet, il s'agissait de privilégier le concept de plage dynamique. À savoir, seules les pratiques sportives individuelles ou en collaboration avec les fédérations, les ligues et les clubs ont été autorisées.

Le 11 mai, le Ministre de l'Intérieur, sous la responsabilité du Premier ministre, a accepté notre proposition. Les maires ont dû présenter leur demande dérogatoire de réouverture aux Préfets en fixant des règles d'usage compatibles avec la protection sanitaire de la population.

Ce dispositif a réussi en faisant appel au sens des responsabilités de nos concitoyens. En parallèle, j'ai soutenu la Fédération Française des Ports de Plaisance, présidée par Serge Pallarès, pour la réouverture des ports de plaisance.

La Fédération a accompli un travail remarquable en présentant, dans « La Charte de bonne conduite des ports de plaisance » les précautions sanitaires générales et les consignes particulières face aux risques de propagation de la COVID-19.

Aussi, après l'ouverture pour les professionnels de la plaisance d'un service de manutention des bateaux, la réouverture des ports de plaisance a permis une reprise progressive et encadrée de l'activité nautique. ■

Hommage aux soignants

Nuit et jour durant la crise sanitaire, inlassablement, les soignants ont montré un engagement remarquable et un courage exemplaire pour accueillir, soigner et sauver parfois jusqu'au péril de leur vie. Pour leur rendre hommage, l'Assemblée Nationale a adopté récemment deux textes visant à leur exprimer solidarité et reconnaissance pour leur mobilisation exceptionnelle.

Une proposition de résolution, portant création d'un statut spécifique de reconnaissance nationale pour les enfants de soignants décédés de la COVID-19 sur le modèle du statut de pupille de la Nation a été adoptée à l'unanimité. Le gouvernement s'est engagé à soutenir les enfants de soignants morts pendant la crise sanitaire.

Une proposition de loi permettant aux salariés et aux agents publics de donner des jours de repos valorisés en chèques-vacances et destinés au personnel soignant a également été adoptée en première lecture. Ce dispositif est un geste de solidarité mais ne se substitue pas à l'urgence des mesures en faveur de l'hôpital qui seront discutées dans le cadre des concertations du Sénat de la Santé. ■

Des affichettes "stop violence" dans tous les super et hypermarchés



Affichettes apposées sur les caisses de l'Hyper U de Gujan-Mestras.

En plein confinement, les violences conjugales et intrafamiliales ont sensiblement augmenté. C'est pourquoi j'ai sollicité les « grandes surfaces alimentaires » pour permettre aux victimes de rompre leur isolement. Les hypermarchés et les supermarchés des 12 communes de la circonscription ont répondu favorablement à l'opération « Stop aux violences conjugales et intrafamiliales ».

Toutes ces enseignes ont accepté d'apposer sur leurs caisses l'affichette relayant les principaux numéros d'urgence destinés aux femmes et aux enfants victimes de violences. Cette mobilisation s'est ensuite étendue au niveau national. Elle a ainsi permis, je l'espère, de contribuer à la protection des victimes de violences conjugales et intrafamiliales en ces temps inédits de crise sanitaire.



17/04 : France 3 tourne un reportage sur le dispositif au Casino d'Andernos les Bains.

Effort de guerre : les femmes en première ligne

Les femmes ont joué un rôle considérable dans cette crise. Consciente de leur engagement sur le front de la lutte contre le virus, j'ai rédigé une tribune début avril visant à ce que chacun réalise l'investissement des femmes en ce moment exceptionnel : "Nous le savons, l'éducation, la santé et l'action sociale constituent des secteurs d'activité qui comptent une proportion très élevée de femmes en France : près de 75 %. Dans le domaine de la santé, elles représentent 80 % des professionnels. Un médecin sur deux est une femme. On compte 65 % de pharmaciennes, 88 % d'infirmières et 90 % d'aides-soignantes. Presque 100 % des auxiliaires de vie auprès des personnes âgées et des handicapés sont des femmes". "Aujourd'hui encore plus qu'hier, elles sont en première ligne. Engagées dans un combat où elles risquent chaque jour un peu plus leur vie et celle de leur famille, elles sont la fierté de notre Nation. Je veux aussi honorer les 150 000 femmes qui, derrière leur caisse, participent avec courage à la distribution alimentaire auprès de nos concitoyens. Ces femmes méritent notre reconnaissance. La crise sanitaire passée, notre devoir sera de ne pas les oublier".

Améliorer la vie professionnelle des femmes "au front" face à la COVID-19

Les profondes inégalités femmes-hommes mais aussi plus globalement les difficultés de reconnaissance du rôle que les femmes occupent au sein de notre société ont été particulièrement visibles pendant la crise de la Covid-19.

De nombreux métiers difficiles et en première ligne étaient occupés par des femmes. Ces postes constituent ceux sur lesquels les contraintes structurelles (manque de reconnaissance, difficultés salariales, contraintes horaires fortes) sont les plus frappantes.

Au sein de la Délégation aux Droits des Femmes nous avons proposé plusieurs axes de travail pour revaloriser les professions fortement féminisées. Dans ce cadre, j'ai souhaité formuler des propositions concernant les métiers du secteur privé (hôtesse de caisse, aide à domicile...).

Réévaluer les conventions collectives

L'attribution de primes qui a eu lieu pendant la crise a permis d'améliorer le quotidien des travailleuses, mais ne permettra pas de remédier aux inégalités structurelles. Une meilleure rémunération devrait être proposée notamment en réévaluant les conventions collectives prévoyant des salaires inférieurs au SMIC.

Certains secteurs sous-tension ont un besoin de recrutement qui ne doit pas être ignoré. L'usage du temps partiel et des horaires découpés pourraient être évités en favorisant les postes à double compétences.

Pour les métiers nécessitant des déplacements, il est indispensable d'aider à l'acquisition du permis de conduire. Enfin, pour lutter contre la pénibilité, un programme national de lutte contre la sinistralité doit être développé avec des actions de prévention contre les risques.

Ces quelques exemples de propositions pourront être repris dans le futur projet de loi sur les métiers du grand âge et de l'autonomie.



Consultation nationale des a

La crise sanitaire de la COVID-19 a frappé toutes les filières de l'économie de la mer, sans exception, avec une grande soudaineté et une extrême brutalité. Cette situation inédite m'a conduite, dans le cadre de la Team Maritime, à lancer une grande concertation nationale de la communauté maritime dès le début du mois d'avril.

Soutenue par Frédéric Moncany de Saint-Aignan, président du Cluster Maritime Français, cette initiative visait à donner la parole aux acteurs publics et privés du maritime selon trois objectifs: dresser un état des lieux économique et social de la crise dans chaque filière; consacrer l'importance de la prise en considération des volets social et environnemental, dans les réflexions sur l'après-crise; et enfin identifier des propositions concrètes pour la relance durable des filières du maritime.

Surmonter la crise ensemble

Avec cette même volonté de fédérer le monde maritime pour surmonter la crise et réfléchir ensemble à l'avenir de l'économie bleue, une vingtaine d'auditions ont été organisées entre le mercredi 8 avril et le mercredi 27 mai 2020. Celles-ci ont permis de rassembler près de 100 personnes issues d'environ 70 structures, reflétant toute la diversité et la richesse de la communauté maritime française:

- Le transport maritime, les activités portuaires et la construction navale;
- L'industrie nautique, la plaisance et le yachting;
- La pêche, l'aquaculture et les élevages marins;
- Les énergies marines renouvelables et les acteurs de la transition énergétique;



Nous avons recensé un grand nombre d'actions concrètes pour faire de l'après crise le moteur de la maritimisation vertueuse de notre pays.

- Les ONG environnementales, de protection de la biodiversité et du milieu marin;
- Les organisations syndicales;
- Les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi maritimes;
- La communauté scientifique (centres de recherche, musées, aquariums...)
- Les élus du littoral
- Les territoires ultramarins
- Les corps intermédiaires
- Les administrations et décideurs publics (Secrétariat Général de la Mer, Direction des Affaires Maritimes)

Trois rapports consacrés aux différents temps de la crise

L'intégralité des échanges issus de ces visioconférences a ensuite fait l'objet de compte-rendus, ayant eux-mêmes constitué la base de trois rapports. Ainsi, chacune de ces publications a été consacrée à un moment et un aspect bien particulier de la crise.

Un premier rapport publié le 16 avril et intitulé Mayday, l'appel de détresse des entreprises de l'économie bleue a porté sur le temps du confinement et a permis de dresser un état des lieux économique et social alarmant. Les auditions se sont déroulées du 8 au 14 avril avec les représentant.e.s des principales filières de l'économie de la mer. Des échanges avec les décideurs publics en charge du maritime, principalement le Secrétaire Général de la Mer et le Directeur des Affaires Maritimes, ont apporté un éclairage complémentaire à la lumière des mesures de soutien mises en œuvre par le Gouvernement.

Les réflexions menées dans le cadre de ce premier document ont laissé transparaître en filigrane l'importance des enjeux sociaux et environnementaux.



Les nombreuses auditions menées lors de cette concertation nationale ont dû se faire en Visioconférence, car nous étions alors au cœur de la crise sanitaire.

Acteurs de l'économie maritime

Un deuxième rapport intitulé **11 mai 2020: le D-Day du déconfinement maritime** paru le 30 avril, en amont de la reprise progressive des activités, s'est attaché à valoriser les volets social et environnemental et leur nécessaire prise en compte dans les efforts de relance. Une série d'échanges organisée entre le 15 et le 28 avril a ainsi permis d'approfondir ces questions avec les représentants des organisations syndicales, les ONG environnementales et les acteurs de la transition énergétique (énergies marines renouvelables, transport à la voile...).

Une semaine après le déconfinement, le lundi 18 mai a marqué le point de départ d'une nouvelle série de consultations. Essentiellement consacrés à l'après-crise, ces échanges ont donné lieu à la dernière étape de ce travail: **Day by day, la construction du développement durable de l'économie maritime**. Ce troisième moment a été l'occasion d'identifier avec davantage de recul les différents leviers qui permettront de poser les bases d'une relance vertueuse pour que le jour d'après ne ressemble pas au jour d'avant, selon les mots du Président de la République. Les différents échanges issus de ces visioconférences, élargies à de nombreux acteurs du maritime, ont donc tracé les contours d'un plan de relance et recensé un grand nombre d'actions concrètes pour faire de l'après-crise le moteur de la « maritimisation » vertueuse de notre pays.

Ces travaux, une fois regroupés, seront remis au Président

Afin de permettre aux acteurs du maritime n'ayant pas pu participer aux visioconférences de s'exprimer et de partager leurs propositions, un appel à contributions écrites a été lancé en parallèle des auditions. Au total, plus de 60 contributions ont été recueillies pour enrichir les réflexions. Nombreuses sont les entreprises, associations, fédérations ou encore organisations publiques à avoir répondu à l'appel pour s'associer à cette démarche avec des propositions détaillées, en Métropole comme en Outre-mer. Ces contributions ont ainsi été intégrées aux différents rapports, en complément des compte-rendus des visioconférences.

L'ensemble de ces travaux seront ensuite regroupés dans un document final remis au Président de la République et qui, j'en suis convaincue, fera référence pour construire l'avenir durable de l'économie de la mer.

Au-delà d'avoir porté un regard global sur les conséquences de la COVID-19 dans les filières de l'économie bleue et proposé des pistes de relance, ce travail inédit a permis de réaffirmer l'importance majeure de la mer pour notre pays; la détermination sans faille de celles et ceux qui font le maritime en France et qui ont pu s'exprimer à travers cette concertation nationale. ■



Partenariat avec le journal Le Marin

Dans le cadre de cette concertation, un partenariat a été mis en place avec le journal Le Marin. Les compte-rendus des différentes auditions ont ainsi été mis en ligne sur le site internet de la revue et relayés dans une newsletter auprès de tous leurs abonnés.

Adressé à l'ensemble des Français.e.s passionné.e.s par la mer, le journal spécialisé dans l'économie maritime a également mis à disposition une plateforme interactive permettant à ses lecteurs de réagir et d'apporter leur contribution sur les différentes thématiques abordées dans la concertation. Ces réactions sont également destinées à être publiées pour enrichir les réflexions dans une dynamique inclusive. ■

Conseil National de la Mer et des Littoraux

Face à la crise de la COVID-19, le Conseil National de la Mer et des Littoraux, dont je suis membre titulaire, a impulsé une réflexion prospective sur le monde de l'après crise sanitaire. Instance de référence pour le dialogue et la réflexion stratégique sur les politiques relatives à la mer et aux littoraux, cette mobilisation du CNML répond à une forte attente de la part des acteurs du maritime.

Ce travail aboutira à une synthèse remise à la fin du mois de juin au Premier Ministre et à la Ministre de la Transition écologique et solidaire. Une première réunion de cadrage a ainsi été organisée par visioconférence le 29 avril avec les membres du bureau. Le rapport que j'ai réalisé dans le cadre de la consultation nationale de la communauté maritime viendra enrichir les réflexions. ■

Salon Euromaritime



Les 5 et 6 février, j'étais au salon Euromaritime à Marseille. Ce salon, organisé par le Marin et le Gican (qui fédère plus de 190 industriels de la filière maritime française), accueillait les entreprises œuvrant dans l'ensemble des domaines de la croissance bleue. Je suis allée, en tant que représentante de la Team Maritime, à la rencontre des exposants. J'ai pu leur redire les ambitions et projets pour l'économie maritime que je porte à l'Assemblée nationale. ■

Séminaire annuel de la Plateforme Océan Climat



Le 24 février, j'ai participé au séminaire annuel de la Plateforme Océan Climat (POC) à la Rochelle. Avec les 80 membres qui la composent, la POC est le premier réseau d'acteurs français engagés pour la protection de l'océan dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Le plaidoyer "Un océan en bonne santé, un climat protégé" y a été présenté. 20 recommandations y sont proposées, articulées autour de 4 grands enjeux que sont l'atténuation, l'adaptation, la science et la finance durable. Ce plaidoyer est destiné à tous les décideurs politiques et acteurs engagés qui négocient et œuvrent en faveur de la lutte contre le changement climatique et pour la conservation de l'océan et de ses écosystèmes. ■

Tara Océan



Le 3 mars, en tant que cosignataire de la résolution pour la conservation et l'utilisation durable de la Haute mer, j'ai été invitée par la Fondation Tara Océan à bord de la goëlette Tara amarrée face aux Invalides. L'occasion de prendre une photo avec les 142 signataires de la Proposition de résolution pour relayer leur engagement en faveur de l'Océan. Les associations, scientifiques et acteurs économiques qui ont contribué à la rédaction de la PPR étaient également présents. ■

Les rendez-vous de la Team Maritime



08/01: *Abyssa, exploration et connaissance des fonds marins*



15/01: *Recyclamer, lutte contre la pollution portuaire et marine*



22/01: *TOWT, transport de marchandises à la voile*



29/01: *Expédition 7^{ème} continent, sensibilisation et recherche sur la lutte contre la pollution plastique*



12/02: *Windship, transport de marchandises à la voile*



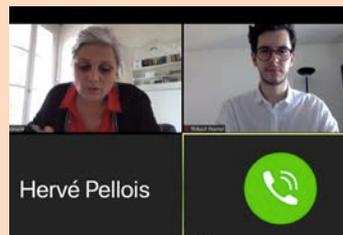
9/02: *CLS/SIRS, observation aéroportuaire*



26/02: *RTSys, drones sous-marins*



04/03: *Thalas Océan, expédition et programmes pédagogiques de sensibilisation aux questions maritimes*



29/04: *Jean-Louis Levet du SG Mer: stratégie nationale d'exploration et d'exploitation des fonds marins*



13/05: *Fondation de la mer: Lutte contre le plastique en mer*

17, 18 et 19 juillet, 2^{ème} édition de la Fête de la mer et des littoraux



La Fête de la mer et des littoraux revêt cette année un caractère particulier. La crise sanitaire, avec ses contraintes de protection et de distanciation physique, visant à éviter la propagation de la COVID-19, nous impose de valoriser des événements adaptés à cette situation sur nos territoires de l'hexagone et des Outre-mer.

Aussi, après avoir consulté la communauté maritime, il ressort le désir de proposer à nos concitoyens une formule porteuse de sens. Trois objectifs sont retenus. D'abord, la sensibilisation du public au respect et à l'observation du milieu marin et des côtes littorales en valorisant notamment le concept de plages sans plastique. Ensuite, la découverte de la pratique des sports dont le terrain de jeu est la mer et les rivages. ■

Signature de la convention entre l'UMIH et la SNSM



Mardi 25 février, Marc Sauvagnac, Directeur Général de la SNSM et Roland Héguy, Président Confédéral de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie et moi-même avons signé, à l'Assemblée Nationale, une convention visant à renforcer notre partenariat engagé en 2019. Cet accord s'inscrit dans le cadre de la seconde édition de la Fête de la Mer et des Littoraux.

L'objectif de cette convention est de mobiliser les adhérents de l'UMIH pour une opération nationale de collecte de dons à destination des stations locales de la SNSM. L'opération « 1 MENU DE LA MER = 1 euro POUR LA SNSM » permettra aux restaurateurs de reverser 1 euro sur chaque menu de la mer vendu. Par ce geste, les restaurateurs adhérents à l'UMIH contribuent à soutenir les bénévoles de la SNSM dans leur mission de service public pour assurer la sécurité en mer et sur les plages.

La SNSM est un partenaire majeur de la Fête de la Mer et des Littoraux depuis sa création en 2019. Cette grande fête porteuse de sens est l'occasion de sensibiliser les citoyens à la sécurité en mer et sur les plages et d'encourager la participation à l'effort de don en faveur des Sauveteurs en Mer. ■

Débat sur la politique maritime de la France



Le 4 février, un débat sur la politique maritime de la France s'est tenu à l'Assemblée Nationale, à mon initiative et dans le cadre de la semaine de contrôle de l'action du gouvernement. À cette occasion, j'ai présenté les enjeux du maritime en présence de nombreux acteurs publics et privés du maritime venus assister à la séance. J'ai notamment déclaré : "Affirmer que notre siècle sera celui de la mer, c'est reconnaître que l'océan n'est pas seulement une ressource à fort potentiel économique, qu'il n'est pas seulement une réserve de biodiversité, un bassin d'emplois, un objet de recherche ou encore un théâtre d'influence maritime. Il est tout cela en même temps et c'est ce qui fait son inestimable richesse et son extraordinaire fragilité".

Ainsi, sur le plan économique, l'activité maritime représente 335000 emplois directs. Ce chiffre pourrait s'élever à un million d'ici 2030. Pourtant, les filières du maritime peinent à recruter. Il est donc de notre responsabilité de créer chez nos concitoyens "l'envie de mer".

Sur le plan environnemental, il faut soutenir les activités liées aux énergies marines renouvelables, au verdissement du transport maritime et aux biotechnologies bleues, en accélérant les procédures pour l'éolien en mer et en levant les contraintes administratives et législatives pour les projets innovants des armateurs français, comme le GNL ou la propulsion vélique pour décarboner le transport maritime. ■



04/02 : À la sortie du débat avec tous les acteurs du maritime présents à l'Assemblée nationale.

Le travail de la députée en commission

Les députés auditionnent des membres du gouvernement, des représentants d'organismes (ONG, services de l'État...), des experts en lien avec leurs domaines de compétence dans le cadre de leur commission. Voici quelques exemples qui permettent de contrôler l'action du gouvernement, l'application des lois et de nourrir notre réflexion de parlementaire dans le travail législatif.

La Commission Développement durable et de l'Aménagement du territoire a auditionné :

08/01/20 : Elisabeth Borne, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, sur l'avenir de la filière nucléaire.

29/01/20 : Isabelle Harel-Dutirou, Présidente de la Commission particulière du débat public sur le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs.

04/03/20 : Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, sur la mise en œuvre des contrats de transition écologique (CTE).

15/04/20 : L'Association des Maires de France et de l'Association des Maires Ruraux de France sur l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19.

16/04/20 : Elisabeth Borne, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire sur l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19.

23/04/20 : Jean-Baptiste Djebbari, Secrétaire d'État chargé des Transports sur l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19.

30/04/20 : Elisabeth Borne, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, et Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances sur l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19.

15/05/20 : Pascal Canfin, Président de la Commission de l'Environnement, de la Santé Publique et de la Sécurité Alimentaire du Parlement européen.

La Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes a auditionné :

29/01/19 : Brigitte Grésy, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes et Monika Queisser, cheffe de la division des politiques sociales de l'OCDE.

30/01/20 : Marie-Noëlle Battistel et Sophie Panonacle pour la présentation de la contribution, relative au projet de loi instaurant un système universel de retraite, du groupe de travail de la Délégation.

11/02/20 : Laëtitia Romeiro Dias et Bénédicte Taurine sur le rapport d'information sur les menstruations.

18/02/20 : Fiona Lazaar sur le projet de résolution relative aux féminicides.

22/05/20 : Brigitte Grésy, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes sur l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19.

28/05/20 : Table ronde relative aux droits sexuels et reproductifs en période d'état d'urgence sanitaire.

Questions écrites et orales adressées au Gouvernement depuis janvier 2020



QUESTIONS ÉCRITES :

03/03 - Prise en charge par la sécurité sociale des frais de transport des personnes âgées non atteintes d'une affection de longue durée (Ministère des Solidarités et de la Santé).

03/03 - Intégration de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) dans la future prestation unique du revenu universel d'activité (RUA) (Ministère des Solidarités et de la Santé)

12/05 - Dématérialisation des démarches administratives courantes (Ministère de l'Économie et des Finances et Ministère de l'Action et des Comptes Publics)

QUESTIONS ORALES EN COMMISSION :

08/01 - Réadaptations aux réalités du marché français de l'électricité du dispositif ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire).

15/04 - Arrêté interdisant les travaux durant la saison estivale sur les communes littorales (Association des Maires de France).

30/04 - Mise en œuvre d'une stratégie nationale portuaire verte 2020/2025 afin de répondre aux transformations profondes du secteur portuaire au sortir de la crise sanitaire de la COVID-19 (Ministère de l'Économie et des Finances et Ministère de la Transition Écologique et Solidaire).

18/05 - Accompagnement des activités de croisière vers un cap plus respectueux de l'environnement tout en garantissant aux populations des territoires ultra-marins des retombées économiques (Secrétaire d'État chargé des Transports auprès du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire).

QUESTION ORALE - SEMAINE DE CONTRÔLE :

08/01 - Maritimisation des compétences des demandeurs d'emploi pour lutter contre le chômage (Ministère du Travail).

COURRIERS :

16/04 - Difficultés d'accès au PGE par certains acteurs de la pêche et de l'ostréiculture (Ministère de l'Économie et des Finances).

20/05 - Plan de sauvetage et de relance de la filière (Premier Ministre).

02/06 - Pollution plastique des plages due aux déchets sanitaires (Secrétaire d'État auprès du ministère de la Transition Écologique et Solidaire)

Nomination à la DOM



Le 24 janvier, j'ai été nommée à la Délégation aux Outre-mer (DOM). C'est une nomination qui fait sens pour moi qui œuvre depuis le début de mon mandat dans le secteur du maritime et qui suis, par ailleurs, membre de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (DDAT) de l'Assemblée Nationale.

La DOM rassemble 54 députés, qui travaillent, de manière transversale, sur tous les sujets qui concernent les territoires ultramarins, pour que la loi prenne mieux en compte les particularités de l'Outre-mer dans tous les domaines.

Je souhaite apporter, au sein de la DOM, ma contribution notamment dans le secteur maritime. Je suis convaincue que l'on ne peut pas penser la mer, en France, sans penser aux Outre-mer grâce auxquels notre pays est le 2^{ème} espace maritime mondial avec une Zone Économique Exclusive (ZEE) de près de 11 millions de km².

Par ailleurs, je défendrai dans l'hémicycle, en tant que seule élue du groupe majoritaire présente à la fois au sein de la DDAT et de la DOM, les enjeux environnementaux propres aux territoires ultramarins. ■

Remise prix Simone Veil de la République Française pour l'égalité femmes-hommes



Le 3 mars 2020, j'étais présente à la remise du prix Simone Veil. Il a été décerné au collectif équatorien "Vivas nos queremos" par le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian et la Secrétaire d'État en charge de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, Marlène Schiappa. Ce prix distingue une personne ou un collectif qui œuvre dans le monde en faveur des droits et de la condition des femmes et/ou pour l'égalité des sexes. Il marque l'engagement de la France aux côtés de celles et ceux qui font progresser les droits des femmes à l'échelle internationale. ■

L'AIA en visite à l'Assemblée



Le 26 février, j'ai reçu à l'Assemblée Nationale une vingtaine de membres de l'Association Interculturelle d'Arcachon (AIA).

J'avais invité cette association arcachonnaise à visiter l'institution au sein de laquelle j'œuvre au quotidien. Outre l'hémicycle, les membres de l'AIA ont pu découvrir l'Hôtel de Lassay, la salle des Pas Perdus, le jardin des Colonnes ou encore la magnifique Bibliothèque du Palais Bourbon. Cette visite s'est achevée par un déjeuner que nous avons partagé à la Questure. L'ensemble des associations du Bassin d'Arcachon peuvent, si elles le souhaitent, me contacter afin de solliciter une visite de l'Assemblée nationale. La visite du Palais-Bourbon est, en effet, ouverte aux groupes. ■

Une loi pour s'armer contre les violences

À la suite du Grenelle contre les violences conjugales et des réflexions du groupe de travail, une proposition de loi a été déposée par le groupe majoritaire LREM, visant à mieux reconnaître les violences conjugales sous leurs différentes formes. Le texte a été voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 29 janvier 2020.

Alors que 149 femmes ont été tuées par leur conjoint, ex-conjoint ou compagnon en 2019, cette proposition de loi améliore les outils de prévention et de répression des violences conjugales par le biais de différentes mesures :

- La suspension du droit de visite et d'hébergement à l'égard des enfants, dans le cadre d'un contrôle judiciaire ;
- L'interdiction de la médiation familiale en cas de violences conjugales ;
- La décharge de la dette alimentaire des ascendants et descendants d'une victime de violences conjugales envers les parents condamnés pour meurtre, assassinat, empoisonnement ou violence ayant entraîné la mort ;
- La reconnaissance du « suicide forcé » comme délit ;
- L'autorisation de l'information à la justice par le médecin, dès lors que le professionnel de santé suspecte un danger vital immédiat pour son patient, y compris en l'absence d'accord de la victime ;
- L'interdiction des logiciels espions implantés sur le téléphone de son conjoint ou ex-conjoint lui donnant accès aux appels, sms, géolocalisation. ■

Entretien avec votre députée

Le 18 juin vous avez achevé votre troisième année de mandat parlementaire. Quel regard portez-vous sur cette période ?

Je ne suis pas issue des rangs de la classe politique. Je n'avais jamais exercé un mandat électif. Aussi, je ne porte pas un regard politicien sur ces trois années. Je n'agis pas par calcul. Je remplis ma mission au service de l'intérêt général. Les électrices et les électeurs du Bassin d'Arcachon m'ont fait confiance pour porter des réformes destinées à améliorer la vie quotidienne des Françaises et des Français. Je me suis investie avec force et volonté sur notre circonscription dans un esprit de bienveillance. Je souhaite poursuivre avec cet esprit.

Vous rendez compte régulièrement sur les réseaux sociaux de vos interventions à l'Assemblée Nationale et sur la circonscription. Est-il important de le faire ?

Je pense que c'est effectivement très important. Je dois, aussi souvent que possible, informer les élus locaux, les acteurs économiques, les responsables associatifs et l'ensemble de mes concitoyens. C'est, à mon sens, une obligation qui fait partie intégrante de ma mission. Rendre des comptes est indispensable pour instaurer une relation de confiance. Je dis souvent que je suis le trait d'union entre le national et le local.

Quels sont les prochains dossiers que vous allez porter ?

Nous sortons d'une crise sanitaire sans précédent. Elle est suivie d'une crise économique d'une ampleur considérable. Aussi, je veux me concentrer sur la question de l'emploi et de l'accompagnement des personnes les plus fragiles. Je souhaite poursuivre mon implication dans le développement durable de l'économie de la mer. Notre pays et notre territoire du Bassin d'Arcachon doivent s'appuyer sur ce secteur stratégique. Je resterai attachée à la lutte contre les violences faites aux femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il reste encore beaucoup à faire.

Vous venez de créer une association dénommée « Confluences ». Quels sont ses objectifs ?

Le choix du nom de l'association « Confluences » n'est pas dû au hasard. Il désigne à la fois le fait que plusieurs idées et plusieurs projets se réunissent. Notre territoire, le Bassin d'Arcachon, sera le cadre de cette expérimentation qui voit le jour dans le contexte de « l'après ». Nous avons toutes et tous besoin d'avancer sur de nouveaux modes de production et de consommation. Se déplacer, se loger, se nourrir, se soigner, sont des pistes de travail.

Cette association a pour vocation de rassembler celles et ceux qui sont animés par la volonté de réinventer et réinvestir pour (re)construire notre Bassin de vie. Celles et ceux qui partagent le principe qu'un territoire résilient a la capacité d'anticiper, de réagir et de s'adapter pour se développer durablement. En résumé, des femmes et des hommes qui sont des créateurs de futur. J'espère que cette structure fonctionnera comme un incubateur d'idées et pourra accompagner des projets.

Pour suivre mon actualité parlementaire

Inscrivez-vous à ma newsletter

Rendez-vous sur mon site : www.sophie-panonacle.fr

LES TEMPS FORTS DU SECOND SEMESTRE 2020

- Rencontres avec les forces de sécurité et de secours
- Fête de la Mer et des Littoraux (17, 18 et 19 juillet)
- Projet de Loi de Finances (volet maritime)
- Colloque sur l'emploi maritime
- Réunion trimestrielle Sous-Préfecture sur les violences faites aux femmes
- Table ronde sur la propulsion vélique
- Les Talents de l'Égalité



L'équipe parlementaire autour de Sophie Panonacle.

De droite à gauche: Marie Pajot (collaboratrice en circonscription), Thibault Fournel (collaborateur à l'Assemblée Nationale), Amélie Berthonnaud (collaboratrice à l'Assemblée Nationale) et Armelle Hervieu (collaboratrice en circonscription)

CONTACTS

Permanence parlementaire

14 boulevard du Général Leclerc

33120 ARCACHON

Tél.: 05 57 72 23 11

permanence@sophie-panonacle.fr

Assemblée nationale

126 rue de l'Université

75355 PARIS 07 SP

01 40 63 93 03

sophie.panonacle@assemblee-nationale.fr

Retrouvez toute l'actualité de Sophie Panonacle sur son site internet et les réseaux sociaux:

www.sophie-panonacle.fr



@SoPanonacle